



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

---

# AVIS PUBLIC

---

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Premier projet de Règlement numéro 2024-465 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux logements accessoires**

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

### 1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 11 juin 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 2024-465 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux logements accessoires.

### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **2 juillet 2024 à 18 h 30** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

### 3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2024-465 a pour objet de modifier les dispositions relatives à l'implantation de logements accessoires aux habitations unifamiliales isolées. Il vise ainsi à permettre l'implantation d'unités d'habitation attachées et détachées et à établir les normes applicables à celles-ci.

### 4. Zones visées

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de Sainte-Martine.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à [urbanisme@sainte-martine.ca](mailto:urbanisme@sainte-martine.ca)

Donné à Sainte-Martine, ce 21 juin 2024,

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et contractuelles  
Greffière adjointe

